



SNUJ à la DGI - SUD Trésor à la DGCP
Fédération des syndicats unitaires
du ministère de l'économie des finances et de l'industrie

Vendée

02.51.49.54.07 ou 06.30.93.90.48

02.51.24.83.83 ou 06.76.82.04.79

mail :

denis.turbet-delof@dgi.finances.gouv.fr

francine.besnard@cp.finances.gouv.fr

La Roche sur Yon le 24 novembre 2006

Ce matin, la FDSU a tenu deux heures mensuelles d'information inter directionnelle sur l'hôtel des impôts des herbiers.

Nous avons pu à cette occasion faire le point sur le dossier dgi/dgcp en présence de l'ensemble des personnels de la trésorerie et du centre des impôts.

Nous avons abordé à la fois le fond "la réforme et les missions" et la forme "le futur hôtel des finances".

Sur le Fond :

L'ensemble des présents s'accorde à dire que la présence sur un même site de nos deux administrations est une bonne chose pour l'intérêt des contribuables (nous tenons à cette appellation)

Toutefois très vite un consensus s'est dégagé : dans le cadre de la mise en place de l'hôtel des finances il n'est pas question pour le personnel d'envisager quelque compétence croisée que ce soit.. C'est à notre sens une condition nécessaire à la mise en place du projet. Toute dérogation serait considérée par les agents comme une motivation à refuser, par tous moyens, la mise en place d'un tel projet.

Pour l'attachement à notre technicité pour la clarté de nos missions et pour la lisibilité nécessaire au contribuable, il est indispensable que chacun soit à sa place :

A savoir que dans l'idéal, l'accueil doit être conjoint. Ce qui ne va pas sans générer des problèmes quant à la faiblesse des effectifs concernés à la DGCP (1 agent seulement est en charge de l'aspect fiscal à la trésorerie.); **Il apparaît donc évident que la création d'un emploi destiné à l'accueil du côté ce la CP paraît nécessaire .**

Si la caisse commune pour les numéraires est considérée comme normale, la volonté de conserver une caisse spécifique au SIE est souhaitée.

Pour l'accueil il y aura lieu de bien clarifier les missions dévolues compte tenu des trois missions spécifiques au trésor (impôts, collectivité.). De même que l'incidence du processus au regard de l'avenir des trésoreries de Pouzauges et de Mortagne a été soulevée.

L'inquiétude s'est aussi portée quant au problème de l'accueil cadastre (consultation du plan, qualification des personnes)

Le standard s'il est comme actuellement géré par une personne ne sera pas compatible avec la charge de travail. Les agents pensent que non seulement il faudra investir dans un matériel plus performant mais pensent aussi que deux personnes sont nécessaires pour cette fonction lourde.

Ainsi, il nous semble que cette mission nouvelle doit être mûrement réfléchie tant les incidences sont grandes :

Qui fait quoi, quelles qualifications?

De plus mesurons en amont l'affluence que tout ceci va générer...;

Pour l'ensemble des agents les choses sont claires : les agents du trésor refuseront et ils ont raison de traiter gracieux et contentieux en lieu et place des agents des impôts. De même que les agents des impôts ne traiteront aucun des dossiers dévolus à la compétence trésor public.

Il y a donc urgence à ce que l'ensemble de ces sujets soit évoqué en présence de nos deux administrations.

Sur la forme :

*le courrier : quelle adresse sur les enveloppes ? Incidence si hôtel des finances : il faudra ouvrir toute les enveloppes à l'arrivée pour ensuite les dispatcher.

De même il faut prévoir un local suffisamment grand pour ce service car chaque matin c'est un représentant de chaque service qui vient opérer au tri.

*sécurité : oui à la sécurité du poste trésor public non à l'instauration de digicodes empêchant l'accès libre de l'immeuble aux contribuables du CDI.

De même le transfert des fonds à la poste semble être un obstacle majeur pour les agents. Ne faudrait-il pas envisager la présence d'un convoyeur de fonds?

Vérifier que les ouvrants du trésor seront anti effraction et prévoir une issue de secours.

Au regard des premiers projets de plans, la FDSU et l'ensemble des présents s'interroge sur la pertinence de ceux-ci. :

-Pourquoi n'envisage t'on pas de créer du neuf en extension ? cette idée a t'elle été chiffrée ?

-Pourquoi à défaut, l'implantation du trésor public ne se fait-il pas dans la partie recette actuelle ?

Autant de questions que le FDSU portera auprès du TPG et du DSF.

Ainsi pour toutes ces raisons, il nous paraît nécessaire **avant de poursuivre plus avant la réflexion sur la forme**, de **débattre au fond** de ce sujet important.

Nous réitérons la volonté de mettre en place une instance de concertation paritaire inter directionnelle. Cette instance n'existe pas juridiquement, mais ne peut-on pas innover ?

Il est nécessaire de rappeler que si le projet devait se traduire par un «moins disant» notoire pour l'ensemble du personnel, la FDSU avec les agents s'opposerait formellement à sa mise en place.

Sur le fond : non aux compétences croisées

sur la forme : non aux plateaux et à l'inconfort.